

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



1^{er} Rallye VHC Mezidon – Francis Lebel Samedi 17 mai et dimanche 18 mai 2025

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : à l'obtention du visa
Ouverture des engagements : à l'obtention du visa
Clôture des engagements : lundi 05 mai 2025 à 00h00
Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 17 mai 2025
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 17 mai 2025 de 09h00 à 18h30
Vérifications administratives le samedi 17 mai 2025 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Lieu : Maison des associations - 14270 MEZIDON-CANON
Vérifications techniques le samedi 17 mai 2025 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Lieu : Place de la gare – 14270 MEZIDON-CANON
Heure de mise en place du parc de départ le samedi 17 mai 2025 de 09h00 à 18h00 Lieu : La Loco – 14270 Mezidon Vallée d'Auge
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : samedi 17 mai à 14h30 Lieu : Maison des Associations
Publication des équipages admis au départ le : samedi 17 mai à 19h00 Lieu : Maison des Associations
Publication des heures et ordres de départ le : dimanche 18 mai à 08h00 Lieu : Maison des Associations
Départ de : Parc fermé, la Loco
Publication des résultats partiels le : dimanche 18 mai à partir de 17h00, Maison des Associations
Arrivée à : Parc fermé, la Loco
Vérification finale le : dimanche 18 mai, après l'arrivée de la dernière voiture Lieu : Mezidon-Canon
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le : dimanche 18 mai après la dernière voiture à La Loco
Remise des prix le : dimanche 18 mai à l'arrivée de la dernière voiture à la Loco

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Augeronne Automobile organise le 1^{er} rallye VHC Mezidon – Francis Lebel, en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie, le 12/02/2025 sous le numéro 19 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 128 en date du 12/02/2025.

Comité d'Organisation

Président : Mme Chantal LEBEL

Membres : Les membres de l'écurie Augeronne Automobile

Secrétariat du Rallye, Adresse : 43, rue de la pépinière – 14270 MEZIDON-CANON

Téléphone : 0684236326

Mail : lebel-chantal@bbox.fr ou lnhaouit@gmail.com

Permanence du Rallye : Salle des associations – 14270 MEZIDON-CANON

Lieu, date, horaire : Le 17 mai 2025 de 09h00 à 18h30 jusqu'au 18 mai jusqu'à 20h00

Organisateur technique

Nom : Écurie Augeronne Automobile

Adresse : 43, rue de la pépinière 14270 MEZIDON-CANON

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course VHC

M. Lucien VARANGLE Licence n°36384

Commissaire Technique responsable VHC

M. Jean-Pierre FOURRE..... Licence n°2364

Chargés des relations avec les concurrents

Mme Claire LEBRUN... Licence n°34860

1.2P. ELIGIBILITE

Le rallye VHC Mezidon – Francis Lebel compte pour :

- Coupe de France des rallyes VHC 2025 coef. 1
- Championnat de la Ligue de Normandie 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception de leur engagement, la liste des engagés sera mise à jour régulièrement sur la page Facebook du rallye.

Aucun horaire de vérifications techniques ne sera attribué. Nous comptons sur les équipages pour respecter les horaires de passage de **09h00 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**.

Vérifications administratives obligatoires : samedi 17 mai 2025 de 09h00 à 17h30, salle des associations à Mezidon-Canon.

Vérifications techniques obligatoires : samedi 17 mai 2025 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30, place de la gare à Mezidon-Canon. Les véhicules devront être apposés des stickers reçus aux vérifications administratives pour permettre le passage aux vérifications techniques.



Vérifications techniques finales :

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} rallye VHC de Mezidon – Francis Lebel doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 05 mai 00h00 à l'adresse suivante :

Hélène HAOUIT
320 chemin Michel Martin
Ecajeul
14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE

L'engagement devra être accompagné de la fiche nous indiquant l'immatriculation de votre camping-car, et du véhicule de reconnaissance.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 170 voitures maximum, soit 155 modernes et 15 VHC.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **230 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **460 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, avec chèque à l'ordre de : écurie Augeronne automobile.

3.3.P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Les concurrents du rallye VHC prendront le départ avant les véhicules modernes du rallye Mezidon Vallée d'Auge, et ce pour le rallye complet.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990). Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.



GROUPE 1 - T - Tourisme
GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition
GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série
GROUPE 4 – 5 GTS - Grand Tourisme Spécial / GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype
GROUPE N Production J GROUPE A Tourisme J
GROUPE B J

Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1990 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Les voitures de la Période J1-J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France. Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC.

Elles feront l'objet d'un classement distinct.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans la zone industrielle Zuckermann à Mezidon-Canon.

Aucune assistance ne sera autorisée au sein de la station de lavage, ainsi qu'aux alentours de l'entreprise « What's cooking ». Les interdictions de stationnement devant les points d'eau réservés aux sapeurs-pompiers devront être **impérativement** respectées.

Afin d'optimiser la place et pour la circulation des véhicules de course, seuls les véhicules qui auront apposé un sticker « assistance », et les véhicules munis du sticker « reconnaissance » seront autorisés à circuler dans le parc assistance ; ainsi qu'un camping-car par équipage.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye VHC de Mezidon – Francis Lebel représente un parcours de 82 kms.

Il est divisé en 3 étapes et 6 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 12 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1/3/5 « Le Laizon »** : 5,300 kms
- **ES 2/4/6 « La Viette »** : 6,700 kms



Les véhicules VHC prendront le départ, avant le rallye moderne. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Se référer au règlement du 29^{ème} rallye de Mezidon Vallée d'Auge moderne.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1990)

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Chaque équipage classé recevra un lot ou une coupe.



29^{ème} rallye de Mezidon Vallée d'Auge
1^{er} rallye VHC Francis Lebel

Nom et prénom pilote : _____

Nom et prénom copilote : _____

Voiture : _____

Groupe et classe : _____

Immatriculation du camping-car : _____

Immatriculation du véhicule de reconnaissance : _____